

2C INVESTISSEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 194 290 euros
Siège social : 14 Rue Saint-Antoine
63170 AUBIERE
850 747 346 RCS CLERMONT FERRAND

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 05 MAI 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 38 855,75 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	38 855,75 euros
A la réserve légale	1 942,79 euros

Solde	36 912,96 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 36 913,18 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 05 mai 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Christelle ANICET
(Signature)

Christophe HUILLERY
(Signature)

Signé par :

D18B01329835496...

Signé par :

64E03C553E984F5...

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SARL 2C INVESTISSEMENT			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		14 Rue Saint Antoine			63170 AUBIERE		
SIRET		8 5 0 7 4 7 3 4 6 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
					Exercice N clos le		
					3 1 1 2 2 0 2 5		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012			
	{ Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	182 429	042		182 429	
	Total I (5)	044	182 429	048		182 429	
ACIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	{ Autres* (3)	068		070		
			072	49 573	074		49 573
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 199	086		4 199	
	Total II	096	53 773	098		53 773	
	Total général (I + II)	110	236 202	112		236 202	
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120		194 290	
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126		457	
	Réserves réglementées *	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132			
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136		136		38 856	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142		142		233 603	
Provisions pour risques et charges	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		166		45	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172		172		171	
	Comptes courants d'associés	173		173		800	
	Autres dettes	175		175		1 583	
	Produits constatés d'avance	174		174			
	Total III	176		176		2 599	
Total général (I + II + III)	180		180		236 202		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L' ORIGINAL

Signé par :



Christelle ANCRET

D18B01329835496...

Signé par :



Christophe HULLERY

64E03C553E984F5...

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SARL 2C INVESTISSEMENT

Néant *

		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le								
A- RÉSULTAT COMPTABLE						3	1	1	2	2	0	2	5	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210								
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214								
				217		218								
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								
	Production immobilisée*					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226								
	Autres produits					230								
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234								
	Variation de stocks (marchandises)*					236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240								
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242					769			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)			243		244							
	Rémunérations du personnel*					250								
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant)			380		252							
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255		254							
	Dotations aux dépréciations					256								
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262								
260														
Total des charges d'exploitation (II)						264				769				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270						-769		
Produits financiers (III)		280		39 796		294								
Charges financières (V)						294								
Produits exceptionnels (IV)						290								
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300									
			348											
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306						171		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) -- Charges (II + V + VI + VII)						310							38 856	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312					38 856			314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316								
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318								
	Provisions non déductibles*					322								
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324					171			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ots d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				330			2 001	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997								
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44. octies A)	987								342
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)		181		JEI (44. sexies A)	989									
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138									
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344									
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993									
BUD (44 sexdecies)		992												
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346							350	39 796
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645								
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647									
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648									
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641									
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		1 232		354		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356					
	Déficits antérieurs reportables : * 92 dont imputés sur le résultat :												360	92
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		1 140		372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 236 201,57 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 38 855,75 Euros.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2015-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de méthode

Première application du règlement ANC n° 2022-06.

Les modifications apportées par le règlement portent sur les points suivants :

- Les opérations comptabilisées en résultat exceptionnel sont les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- Suppression de la technique du transfert de charges.

Les impacts sur la présentation du compte de résultat et du bilan sont les suivants :

<i>Situation</i>	<i>Réglementation ou pratique antérieure</i>	<i>Règlement ANC n° 2022-06</i>
Cession d'une immobilisation	Résultat exceptionnel : 675 / 775	Résultat d'exploitation : 657/757
Pénalités et amendes	Résultat exceptionnel : 6712	Résultat d'exploitation : 6582
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	Résultat exceptionnel : 777	Résultat d'exploitation : 747
Charges non inscrites directement dans le compte adéquat	Crédit du transfert de charges en débitant le compte de charge approprié	Crédit du compte de charge utilisé initialement en débitant le compte de charge approprié
Refacturations diverses	Crédit du compte 708 ou 791	Crédit du compte 708
Remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel	Crédit du compte 791	Crédit du compte 649
Indemnités d'assurance	Crédit du compte 791 ou 775	Crédit du compte 7587 ou 757
Avantages en nature	Crédit du compte 791	Crédit du compte 6419
Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours avances acomptes
Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles en cours avances acomptes
Charges constatées d'avance	Charges constatées d'avance	Créances

Lors de sa première application, le règlement 2022-06 indique que par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont à présenter dans la colonne « exercice N-1 » dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions et amortissements.

Le changement de méthode ne nécessite pas l'établissement de comptes proforma de l'exercice N-1.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBS INCORPORELLES ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Frais de constitution

Il a été décidé d'appliquer la méthode préférentielle c'est-à-dire l'inscription des frais en compte de résultat.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition		
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières	182 429,00			
TOTAL	182 429,00			
TOTAL GENERAL	182 429,00			
	Diminution par virt poste par cession		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			182 429,00	
TOTAL			182 429,00	
TOTAL GENERAL			182 429,00	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Brute		Nette		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			de titres détenus (4)	de titres détenus (4)	de titres détenus (4)	de titres détenus (4)					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)											
ARTENAT - 1 Avenue Jean Noëllet 63170 AUBIERE - 481386449	65 504,00	99,67	59 800,00	59 800,00	59 800,00				119 593,00	-21 150,00	39 796,00
CACH - 14 Rue St Antoine 63170 AUBIERE - 523553741	2 507,00	95,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00				15 816,00	2 107,00	39 796,00
A. TOTAL DES FILIALES			135 800,00	135 800,00	135 800,00		39 796,00				39 796,00
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)											
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)											
CARRE VERT ARCHITECTURE - 1 Avenue Jean Noëllet 63170 AUBIERE - 520618687	22 704,00	25,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00		8 871,00		154 726,00	-75 185,00	
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			29 000,00	29 000,00	29 000,00		8 871,00				39 796,00
C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)			164 800,00	164 800,00	164 800,00		48 667,00				39 796,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Taxe sur la valeur ajoutée	906,43	906,43	
Groupe et associés (2)	48 666,97	48 666,97	
TOTAL	49 573,40	49 573,40	

CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	19 429,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	19 429,00	10,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	44,58	44,58		
Impôts sur les bénéfices	171,00	171,00		
Groupes et associés (2)	2 383,29	2 383,29		
TOTAL	2 598,87	2 598,87		

